



FRAPNA

Contact : Marc Papillon
Tél. : 06.82.57.21.27
Courriel : marc.papillon@frapna.org

Monsieur Didier LAUGA
Préfet de la Drôme
Cabinet
Préfecture
3, boulevard Vauban

26 030 VALENCE Cedex

Objet : Schéma départemental de gestion
Cynégétique de la Drôme 2014-2020

Valence, le 23 juin 2014

Monsieur le Préfet,

Veillez trouver ci-jointe une note récapitulant les observations et les demandes communes de la LPO Drôme et de notre fédération.

La FRAPNA Drôme a du demander un report de la séance de la CDCFS initialement prévue le 17 juin, pour pouvoir prendre connaissance du projet de SDGC reçu seulement le 10 juin.

Afin de connaître précisément l'impact de la chasse sur le département, nous demandons que dans la liste des territoires, p. 70, soient rajoutés :

- Le réseau Natura 2000 drômois soit 6,7% du territoire
 - 26 sites issus de la directive Habitats : 31 500 ha
 - 6 sites issus de la directive Oiseaux : près de 27 000 ha
- Le nombre d'hectares soustraits à la chasse.

En conséquence nous demandons que ce projet de SDGC comporte une étude d'incidence sur les sites Natura 2000 en application des articles 6.3 et 6.4 de la directive « Habitats » du 21 mai 1992.

6-3. Tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site...

6-4...Lorsque le site concerné est un site abritant un type d'habitat naturel et/ou une espèce prioritaires, seules peuvent être évoquées des considérations liées à la santé de l'homme et à la sécurité publique ou à des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ou, après avis de la Commission, à d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur ».

Conformément aux directives européennes concernant les plans et programmes, le SDGC aurait du aussi faire l'objet d'une évaluation environnementale.

FRAPNA Drôme • 38 Avenue de Verdun • 26000 VALENCE
Tél. : 04.75.81.12.44 • E-mail : frapna-drome@frapna.org • Site : <http://www.frapna-drome.org/>
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature • Délégation de France Nature Environnement

La FRAPNA est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée.

De plus, « Les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage » (4° de l'article L.425-2 du Code de l'environnement) ont été occultées. C'est cependant une des compétences de la CDCFS, que nous vous demandons de mettre en œuvre.

Ce projet de SDGC, p. 8, introduit curieusement le rôle du paysage dans la protection des écosystèmes :

« Les aires protégées, comme les sites Natura 2000, constituent des piliers importants pour la conservation de la nature mais le paysage au sens large détient une importance tout aussi capitale. En effet, la conservation du paysage au sens large est cruciale pour protéger les écosystèmes et leur apporter résilience, perméabilité et flexibilité.

La convention européenne du paysage, ratifiée par la France en 2006 le définit comme suit : « Le paysage désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage est évolutif de par les actions que nous menons ; il engage donc notre responsabilité sur son devenir.

Il aurait donc été intéressant que la FDC 26 explicite ses actions passées sur le paysage et dise si elles seront reconduites ou pas.

En conclusion, ce projet de Schéma Départemental de Gestion Cynégétique ne répond pas aux exigences de la réglementation.

Croyez, Monsieur le Préfet, à notre détermination à protéger l'environnement.



Anne DEZ
Présidente

Copie pour information :
Monsieur Philippe ALLIMANT
Directeur Départemental des Territoires